Ecrit par Echo du Mardi le 4 avril 2025

La ville de Carpentras instaure un couvre-feu pour les mineurs non accompagnés



Dès ce mois d'avril, la municipalité de Carpentras applique un couvre-feu à l'intention des mineurs de moins de 13 ans non accompagnés, chaque nuit de 23h à 6h jusqu'au 31 octobre 2025.

L'arrêté municipal n°207 du 25 mars 2025 prend place dans des lieux publics dits sensibles les et dans les quartiers prioritaires de la ville : Amandiers-Éléphants, Quintine, Villemarie, parc, centre-ville, Pous du Plan et Bois de l'Ubac. Pour ces deux derniers quartiers, le couvre-feu en vigueur concerne également les mineurs ayant moins de 16 ans, à titre expérimental. En fonction des résultats, cette réglementation municipale d'une durée de 6 mois pourra être reconduite après le 31 octobre.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 4 avril 2025

« Les enfants sont notre priorité, pas de sortie seul après 23 heures »

Cette décision du maire Serge Andrieu vise à endiguer un phénomène en hausse de délinquance des mineurs. Cela concerne aussi bien des actes de troubles à l'ordre public que la sécurité des mineurs, notamment pour faire face à l'embrigadement dans les trafics de stupéfiants. Vulnérables et malléables, les jeunes mineurs sont la cible des réseaux organisés comptant sur leur jeunesse pour les exploiter.

"Assurer la protection des mineurs et garantir la sérénité de tous"

Serge Andrieu, maire de Carpentras

En cas de non-respect de cet arrêté, les mineurs seront reconduits à leur domicile ou acheminés vers un foyer de l'Aide Sociale à l'Enfance. « Cette mesure n'a pas pour vocation de stigmatiser la jeunesse, mais bien d'assurer sa protection et de garantir la sérénité de tous" déclare le premier magistrat. Par cet arrêté, la municipalité s'adresse notamment aux parents et aux acteurs locaux pour une responsabilité partagée et une prise de conscience rapide. Nous devons mobiliser tous les leviers à notre disposition pour protéger et préserver la qualité de vie de nos concitoyens » insiste Serge Andrieu.

Amy Rouméjon Cros

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !